

Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2009

Nombre de membres - en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

Date de convocation: 20.04.2009
Date d'affichage: 20.04.2009

Étaient présents: P.RICHOMME, P.COLLARD, C.LARGE, D.BARBIER, A.MASSARD, V.FOUCHART, F.GIANONCELLI, C.PONGNOT, F.GALIMAND, J.LEJEUNE et F.LEJEUNE-BOEVER

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Choix des lampadaires :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal divers échantillons de peinture et de texture pour les futurs lampadaires.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de retenir la peinture sablée de type Bleu 600 sablé référencée SW301F

Les membres du conseil ajoutent également sur tous les lampadaires une plus value pour mâts plus épais afin de supporter une jardinière ou un décor de Noël (126 € prix unitaire) et une autre plus value sur 6 mâts pour embout nuifête afin de raccorder une jardinière ou un décor de Noël (178 € prix unitaire).

Délibération n°2009-18 : Modification simplifiée du P.O.S

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une étude de sol va être réalisée semaine 20 ainsi qu'un relevé topographique sur le terrain cadastré ZB16 qui pourrait éventuellement accueillir le projet de regroupement scolaire. Tous ces frais sont pris en charge par le SISVAL

Il les informe également qu'il y a lieu d'engager une révision simplifiée du POS afin d'agrandir la zone constructible de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la révision simplifiée du P.O.S.

Préparation des différentes manifestations :

Monsieur le Maire rappelle les différentes dates de manifestations à venir :

- 8 mai : commémoration au monument aux morts
inauguration de la place Nungesser et Coli
- 16 mai : journée plantation des massifs du village
- 7 juin : élections européennes
- 4 et 5 juillet : fête patronale avec retraite aux flambeaux avec musique
spectacle de cirque aérien (MJC)
- 28 août : concert musiques en champagne
thème : les oiseaux des jardins
boisson : ratafia

Délibération n°2009-19 : Décision modificative n°01

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Commune s'est dotée de plusieurs matériels :

- une imprimante laser couleur qui lui servira essentiellement à imprimer le bulletin municipal mais aussi les documents qui nécessiteront de la couleur,
- un transpalette pour les services techniques

Il avise les membres du conseil que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus dans le budget primitif et afin de pouvoir payer les différentes factures, il y a lieu de procéder à un virement de crédits :

| | |
|-----------------|---------|
| c/ 61523 : | - 853 € |
| c/ D023 : | + 853 € |
| c/ R021 : | + 853 € |
| c/ 2184 - 149 : | + 583 € |
| c/ 2188 - 171 : | + 270 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prélever la somme 853 €uros pour l'imputer dans les différents comptes comme ci-dessus.

Questions diverses :

Réhabilitation du pavillon communal :

Afin de relouer le pavillon communal, il y a lieu d'entreprendre des travaux de réhabilitation :

- Peinture, moquette... 11.600 € HT
- Electricité (remettre aux normes, changement des convecteurs...) 5.395 € HT
- Menuiserie (changement des 9 paires de volets ainsi que le portail) 8200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux travaux de réhabilitation du pavillon communal et de demander le soutien financier du conseil général

Délibération n°2009-20 : Aménagement du carrefour allée des roussetots

Monsieur le Maire présente les différentes propositions de travaux concernant l'aménagement de sécurité de l'allée des roussetots.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le Groupe Hélios pour l'aménagement du carrefour allée des roussetots pour un montant de 1496 € HT

Divagation de chiens :

Le Maire informe les membres du Conseil qu'un arrêté a été pris contre la divagation de chiens et des animaux sur la voie publique.

Opération « nettoyons la nature » :

Inscriptions en Mairie

L'opération sera effectuée après les vendanges.